

## Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 4 décembre 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (367r, 368r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 4 décembre 1874, consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47957>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 décembre 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

### Description

Résumé Sur l'organisation du travail dans l'usine : Eugène André propose de modifier les horaires de travail des ouvriers de l'usine ; Godin doute que les ouvriers veuillent faire des séances de 5 heures de travail sans repos et il souhaite que la proposition soit soumise au comité des ouvriers. Sur la caisse de secours : Godin souhaite que les mesures à prendre soient décidées en accord avec les

ouvriers ; il estime qu'il va falloir restreindre la nature des secours dont il est fait abus et pense que la situation s'améliorera à partir du moment où des ouvriers seront renvoyés et que davantage de travail sera confié à ceux qui resteront. Sur l'affaire de Rivière : Godin avertit que de Rivière est mal intentionné ; il préconise de consulter son avoué pour lui signifier qu'il ne peut prétendre à aucun frais de déplacement. Il lui retourne une lettre de Lemercier à qui il lui demande de payer un solde de 13,80 F. Sur une lettre d'Émile envoyée à Aubertin. Godin recommande qu'Eugène André essaie d'obtenir à l'amiable avec de Rivière les informations sur les préparations de couleurs des émaux. Godin autorise son fils à envoyer une somme à Hourdequin.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Conditions de travail](#), [Conflit](#), [Consultation juridique](#), [Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Aubertin \[monsieur\]](#)
- [Hourdequin, Auguste Adolphe \(1824-\)](#)
- [Lemercier \[monsieur\]](#)
- [Rivière, de \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023  
Dernière modification le 17/10/2023

---

Mars 1848

Mon cher Émile,

La lettre de M. André me propose encore de modifier les heures de la journée; j'ai à faire la même réponse qui j'ai toujours faite: il semble que les ouvriers consentiront difficilement à faire des trahies de 1 heure de travail sans repos, mais si ils acceptaient cette combinaison comme bonne pour eux, je n'aurais aucune objection à y faire. Il faut donc en causer avec le comité des ouvriers afin de voir s'ils l'adoptent, et leur faire remarquer que l'assentiment

l'on pourra augmenter les heures de travail, on pourrait ajouter une heure le matin, puis une heure l'après-midi sans déranger le repas de midi.

— La caisse de secours doit évidemment faire l'objet de mesures à prendre avec l'accord des ouvriers. Il faut restreindre la nature des secours dont probablement on abuse. Dans tous les cas, la situation s'améliorera de moment où l'on renverra des ouvriers et où l'on fera faire plus de travail à ceux qui resteront.

En ce qui concerne M. de Rivière, il faut se mettre immédiatement en mesure contre lui, car c'est un homme avec mauvaises intentions. Je vous renver

copie de la correspondance  
que j'ai eue avec lui. Il a  
été formellement entendu  
que si au au fait droit à  
aucun frais de déplacement  
et si lui ai fait à ce sujet  
la remarque que si j'accompa-  
gnais des frères Tremblay, je  
ne manquerais pas de  
personnes venant s'offrir  
pour faire ce voyage au  
risque de n'être pas pris à  
rien pour moi.  
J'ais donc que il y a lieu  
de le prévenir par cette  
extra-judiciaire à peu près  
dans la forme de ce que si  
vous envoiez, mais en con-  
sultant immédiatement  
notre avocé à ce sujet.  
— Je te renvoie la lettre de  
M. Lemerrier, soldé les  
15; 80 et fais comme tu le

veux retenir les pierres.  
— J'ai envoyé la lettre à M.  
Aubertin.  
— Je trouve très prudent de ne  
faire aucune demande en resti-  
tution de carnet à M. le bénier  
attendu que si il ya des prépara-  
tions de couleurs, vous saurez  
les reconnaître à l'emploi.  
M. André du reste verra ce  
qu'il pourra tirer de lui sans  
ce rapport, par voie amiable.  
A toutes réflexions faites, je  
crois qu'il faut lui faire signifier  
de suite une communication  
concernant les motifs joindre à  
la présente.  
— Tu peux envoyer la somme  
à M. Bourdequin - je te  
retourne sa lettre.

Bien à toi

Godin